



**SOMMAIRE :** Pages 2-3 L'actualité • Après la grève • Page 4 Réforme de l'Etat • Pages 5-6 Métier • Le collègue • Le baccalauréat • Histoire-géographie : une mauvaise querelle • Page 7 Pratique : affectations DOM et étranger • Calendrier des stages syndicaux.

**Aides-éducateurs : déterminés à se faire entendre**



Une bonne centaine d'aides-éducateurs délégués de leurs départements et académies se sont retrouvés à Paris jeudi 10 janvier à l'appel du SNES et du SNUIPP et ont débattu de la situation et des propositions d'action. Plusieurs délégations ont été reçues par les groupes parlementaires (PS, PC, RPR) et ont présenté les revendications des aides-éducateurs. A l'issue de la réunion, un dispositif d'action a été proposé, incluant notamment une pétition à faire signer par les aides-éducateurs, les enseignants, les parents, des demandes d'audience auprès des élus, des « grèves perlées » d'une heure, là où la situation locale l'exige. La mobilisation culminera par une grève et une manifestation nationale à Paris (accompagnée de rassemblements locaux) le jeudi 14 mars.

**Non à la peine de mort prononcée contre Safiya**

Safiya Husaini a été condamnée à mort par lapidation au Nigeria pour avoir eu un enfant hors mariage. Il faut savoir que le Nigeria est une fédération et que certains Etats (onze d'entre eux, au nord) ont introduit la loi coranique et des tribunaux islamiques qui appliquent la charia : femmes enfermées, tchadri, relations sexuelles hors mariage interdites, etc. Suite aux nombreuses manifestations en France et en Europe, le président de la cour d'appel de la Charia de Sokoto a renvoyé à un procès le 18 mars où la sanction prononcée pourra être exécutée aussitôt. Il faut continuer l'action sous toutes ses formes et envoyer des courriers à l'ambassade du Nigeria en France (1), voire au président du Nigeria. N'hésitez pas non plus à faire des pétitions dans les établissements. (1) Ambassade du Nigeria : 173, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris. Tél. : 01 47 04 68 65. Fax : 01.47.04.47.54. Mél : embassy@nigeria-paris.com

**SMS : action du 30 janvier, rester mobilisés**

Enfin, les ministres de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ont décidé ensemble la création de l'agrégation de SMS et celle de restauration-hôtellerie (confirmation par lettre électronique au SNES par D. Assouline, directeur de cabinet de Jean-Luc Mélenchon). Il faut mettre ce premier acquis important à l'actif de l'action unie et conjuguée des professeurs de SMS depuis de longues années et notamment depuis la rentrée 2001. Pour autant, les personnels doivent rester mobilisés sur les autres revendications : • Création des BTS spécifiques SMS. • Création de classes préparatoires aux concours paramédicaux et sociaux. Le SNES appelle les collègues à la journée nationale d'action que nous organisons en commun avec l'APSMS et d'autres organisations syndicales, le mercredi 30 janvier à Paris : • 10 heures : réunion au CEDIAS, 7, rue Las-Cases, Paris 7<sup>e</sup> (métro Solferino), • 14 h 30 : rassemblement devant le ministère avec demande d'audience.

Après le 24 janvier

# L'heure de la négociation

Le ministre n'a pas ménagé sa peine : interventions multiples auprès des journalistes, mobilisation générale de son entourage et de ses services. Un objectif : délégitimer et même discréditer aux yeux de l'opinion les revendications des cinq fédérations qui appelaient à la grève et peser au maximum sur la décision des personnels qui pouvaient encore hésiter à s'engager dans l'action. Aucun moyen n'a été négligé. Une note, non publique, rédigée, de manière tout à fait exceptionnelle et pour la circonstance, par la Direction de la programmation sur l'« évolution des conditions de travail des enseignants du second degré » a été diffusée à l'ensemble des rédactions. Cette note, compilation souvent contestable de travaux de la DPD elle-même, mais aussi de l'OCDE, a comme seul but de justifier cette conclusion : « La situation des enseignants de second degré est plus satisfaisante [en France] que dans la plupart



des pays développés. Elle a en outre plutôt évolué de façon favorable, dans la dernière décennie, notamment pour les conditions d'encadrement des élèves. » Chacun appréciera le propos à la lumière de son expérience personnelle. A la veille de la grève, c'était le directeur de cabinet qui soulignait aux médias, dans une

rhétorique approximative, l'effort « spectaculaire » de création de postes (46 000 depuis 1998 !) et le caractère excessif des revendications. Il s'est d'ailleurs chargé de les interpréter à sa manière pour mieux affirmer que « l'on tomberait dans des chiffres fabuleux, dans une impossibilité non pas seulement en termes d'argent

mais en capacité de recruter les personnels », ce que le « pays ne peut se permettre ». Tant de fébrilité est la meilleure preuve que nos arguments finissent par porter. Pourtant, même si quelques médias se sont laissés impressionner (voir par exemple *l'Express*), bien d'autres, y compris les grandes chaînes de télévision, n'en sont pas restés à cette propagande. Et la profession a marqué, le 24 janvier, une nouvelle étape dans la montée en puissance de sa mobilisation. Plus d'un collègue sur deux était en grève. Les administrations locales ont noté dans la plupart des cas une progression de l'ordre de 5 à 10 % du nombre des grévistes par rapport au 10 décembre dernier, avec une progression plus forte dans les collèges que dans les lycées. 20 000 personnes environ ont par ailleurs participé aux manifestations organisées dans la quasi-totalité des départements et régions. Le ministre ne peut plus maintenant en rester aux attermolements, ni se contenter, comme il l'a fait >>> **Suite p. 2**



## Poursuivre la démonstration

Les personnels de l'Éducation nationale étaient nombreux dans la rue le 24 janvier, nombreux à faire grève dans les établissements pour demander du temps, des mesures de nature à rendre leurs métiers plus attractifs.

Ils y étaient poussés par leur volonté de faire évoluer un système éducatif qui a assuré massivement la qualification des jeunes, qui a besoin désormais d'un nouveau souffle. Les personnels ont vu croître leur charge de travail, croître les difficultés de gestion de la classe, croître les contraintes imposées par les réformes et l'évolution des publics.

Ils ressentent avec d'autant plus d'amertume aujourd'hui l'acharnement du ministère à les dépeindre comme des privilégiés. On mentionne l'amélioration des taux d'encadrement mais on « oublie » de montrer que le nombre de classes par enseignant a augmenté ainsi que le nombre d'élèves en charge pour les autres membres de l'équipe éducative. On affiche des comparaisons salariales favorables aux enseignants français en omettant le fait que de nombreux collègues n'atteindront jamais l'indice terminal affiché. Enfin et surtout, on ne prend pas en compte les réalités de l'exercice du métier, l'engagement de chacun pour individualiser la relation pédagogique, diminuer l'échec scolaire, le temps passé à se former, en l'absence de formation continue réelle.

La pilule est amère dans ce contexte de préparation de rentrée où de nombreux établissements connaîtront des suppressions de postes, où les réformes ne sont pas entièrement financées. La dynamique d'action que nous avons enclenchée le 10 a permis la montée de la mobilisation le 24 autour des revendications pour des évolutions de nos métiers. Au ministre de l'entendre ou de négocier. Nous devons maintenant poursuivre la démonstration de la réalité de notre exercice professionnel, de la nécessité d'améliorer nos conditions de travail afin d'amener le gouvernement à engager les négociations.

**Frédérique Rolet, cosecrétaire générale**

**En danger**

## La démocratie dans les établissements

Le projet de décret visant à renforcer le pouvoir des chefs d'établissement pose de graves problèmes quant au développement de la vie démocratique dans les collèges et les lycées. Rappelons que ce projet vise à permettre au chef d'établissement de signer des contrats jusqu'à 90 000 euros sans l'accord du conseil d'administration, de faire adhérer l'établissement à des groupements divers, sans l'accord du conseil, dans les mêmes limites financières, et créerait un conseil pédagogique sous la présidence du chef d'établissement sans même l'assurance que les membres de ce conseil soient élus. >>> **Suite p. 4**

cord du conseil d'administration, de faire adhérer l'établissement à des groupements divers, sans l'accord du conseil, dans les mêmes limites financières, et créerait un conseil pédagogique sous la présidence du chef d'établissement sans même l'assurance que les membres de ce conseil soient élus. >>> **Suite p. 4**

**Disciplines artistiques**

## Le texte enfin publié au JO !

C'est une grande victoire de la profession et du SNES qui, depuis des années, avec les collègues, s'était engagé dans cette bataille, en organisant et soutenant différentes actions, manifestations, pétitions etc. Depuis le 29 juin dernier, date du CTPM, la procédure de révision du décret était engagée : examen en conseil d'Etat, ministère du Budget, de l'Éducation, Premier ministre : le SNES est intervenu à tous les niveaux pour que cette procédure soit la plus brève possible et que le texte, appliqué sur le terrain depuis septembre 2001 (malgré la mauvaise volonté de certains recteurs), soit officiel très rapidement. On peut cependant déplorer – depuis notre annonce en juillet dernier de la décision ministérielle – que des campagnes de dénigrement aient eu lieu, visant à dis-



créditer le SNES aux yeux des collègues. Merci à tous ceux qui lui ont toujours fait confiance. ■

**Sandrine Charrier, Hélène Davit**  
ens.artistiques@snes.edu

**L'heure de la négociation** (Suite de la page 1)

sur Europe 1, d'affirmer que l'interpellation de la société par l'École est légitime tout en faisant mine de considérer que lui et le gouvernement n'étaient pas direc-



tement concernés. Le gouvernement actuel, pas plus que celui qui lui succédera d'ici quelques mois, ne pourra l'esquiver très longtemps. Nous avons formulé des propositions pour rendre plus attractifs nos métiers auprès des jeunes et éviter la crise de recrutement qui se dessine. Nous avons aussi avancé des propositions pour alléger notre charge de travail et dégager le temps qui nous serait nécessaire pour être plus efficace dans notre travail au bénéfice de tous nos élèves. Nous avons précisé dans la lettre au ministre que toutes ces demandes n'étaient pas à prendre ou à laisser, mais à discuter dans leur étendue comme dans leur calendrier de mise en œuvre. L'heure n'est plus aujourd'hui à la caricature de ces demandes, mais à l'ouver-



ture de véritables négociations. L'expérience vient de nous confirmer que nous serons d'autant plus convainquants que nous saurons maintenir un haut niveau de mobilisation. La période de préparation des échéances électorales doit être l'occasion de mieux faire connaître les propositions du SNES comme de la FSU pour le service public, pour les jeunes et pour les personnels. L'idée d'une grande initiative de la FSU est à l'étude pour le mois de mars. Pour notre secteur, outre la campagne que nous poursuivons sur nos métiers, nous serons particulièrement attentifs aux conditions dans lesquelles se prépare la rentrée dans nos établissements. Nous avons aussi arrêté le principe d'une journée nationale collèges pour la mi-mars. La date et les modalités en seront arrêtées dans les tout prochains jours. ■

**Bernard Boisseau**

Publicité

**RTT des CPE : la DPE prend du retard**

Contrairement aux annonces faites par la DPE lors de la table ronde du 20/12, nous venons d'apprendre que le CTPM chargé d'examiner les circulaires d'application serait reporté au mois de mars, à une date inconnue. De la même façon, la lettre ministérielle sur la mise en œuvre des 35 heures pour la catégorie, n'a toujours pas été adressée aux recteurs. Le SNES intervient régulièrement pour faire accélérer les procédures et va porter toute son attention à la rédaction des circulaires. Dans le même temps, le SNES va organiser une consultation des collègues sur ce dossier.

**Forum-débat**

Le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) organise un forum-débat les 9 et 10 mars à l'université Paris VIII-Saint-Denis.

Des ateliers thématiques (1) : une assemblée plénière, une expo photo, des vidéos, autant de moments forts d'une réflexion sur « de nouveaux défis pour le féminisme ».

Les inscriptions sont à faire auprès du CNDF, 21 ter, rue Voltaire, 75011 PARIS (tél./fax : 01 43 56 36 48).

(1) Femmes et mondialisation libérale ; lutte contre les discriminations ; prostitution et oppression des femmes ; de la famille à l'espace public : l'égalité en panne ? ; Femmes et enfants de la science ; les enjeux de la bioéthique ; femmes et apprentissage des normes.

**Journées intersyndicales Femmes**

Pour la quatrième année consécutive, les journées intersyndicales regrouperont des militantes et des militants de la CGT, de la FSU, de l'US-G10-Solidaires et de syndicats de la CFDT. Le 14 mars nous aborderons le thème de l'égalité professionnelle, le 15 mars celui de la mondialisation et de ses conséquences sur le travail des femmes.

Pour vous inscrire contactez la FSU nationale (tél. : 01 44 79 90 30 ; fax : 01 48 01 02 52 ; mél : caform@fsu.fr), ou le secteur femmes du SNES (secteur.femmes@snes.edu).

**Café des sciences sociales**

Le prochain café des sciences sociales organisé par l'APSES : « Les retraites : conflit ou contrat entre générations ? » aura lieu le dimanche 10 février 2002 à 10 h 45 au Comptoir du Panthéon, 5, rue Soufflot (5<sup>e</sup>) avec Philippe Fremeaux (rédacteur en chef d'*Alternatives économiques*), François Limoge (journaliste à *Protection sociale et informations*), Pierre Concialdi (chercheur à l'IRES), François Labroille (professeur de SES et responsable national de la FSU), Yannick Moreau (présidente du Conseil d'orientation des retraites), Robert Rochefort (directeur général du CREDOC), Serge Volkoff (statisticien, ergonomiste, directeur du CREAPT).

En réponse au ministère

# Faits et arguments

**Retour sur quelques arguments avancés par le ministère dans la semaine qui a précédé la grève**

**Les déclarations du directeur de cabinet**

« Le chiffre des créations d'emplois depuis 1998 dans le second degré s'élève à 19 531 emplois dont 6 593 pour 2002. »

Ces chiffres amalgament tout, y compris les transformations d'HS en emplois et les transformations en postes de crédits utilisés pour rémunérer les contractuels. Ces mesures positives en elles-mêmes ne correspondent cependant pas à une amélioration des taux d'encadrement et à des personnels supplémentaires devant les élèves. Les

chiffres correspondant à des personnels supplémentaires ne sont que de 1 649 depuis 1998 dont 749 pour la rentrée 2002.

« Le pays ne peut se permettre de recruter 40 000 à 50 000 personnes supplémentaires au niveau licence pour devenir enseignants, surtout quand on sait que, toutes licences confondues, il s'en délivre seulement 120 000 chaque année en France »

Il est vrai que le chiffre de 120 000 est préoccupant puisqu'il signifie que pour simplement remplacer les départs en retraite, il faudrait recruter à terme dans l'enseignement chaque année 1 licencié sur 3. Il est vrai aussi que dégager une heure de service dans le second degré représente 20 000 postes. Mais une telle mesure prise une fois, même si elle est étalée dans le

temps, ne peut être comparée avec un flux annuel. L'essentiel étant que pour conjurer la pénurie de qualifications qui menace l'enseignement, mais aussi l'ensemble de l'économie, il devient urgent d'accroître sensiblement le nombre de jeunes diplômés

**La note de la DPD**

Sur la base d'une enquête auprès de 1 000 enseignants, la DPD affirme qu'un enseignant effectue en moyenne 20 h 42 hors de la présence des élèves ce qui la conduit à « estimer à 1 400 h la charge annuelle de travail des enseignants du second degré. Ce chiffre est inférieur sensiblement à 1 600 h, qui est la référence pour la fonction publique ». CQFD. Mais c'est en même temps faire l'impasse totale sur l'objection qu'évoque pourtant la note



© CLEMENT MARTIN

pour aussitôt l'oublier : « On peut discuter le fait de considérer comme équivalente une heure devant élève et une heure hors temps scolaire. » C'est aussi oublier que notre demande porte surtout sur le temps qu'il faudrait dégager pour un travail plus efficace avec nos élèves (travail d'équipe en particulier) Pour les salaires, les moyennes utilisées sur l'ensemble du second degré cachent ce que révèlent pour-

tant les études de l'OCDE. Pour prendre l'exemple de l'enseignant en lycée, si le traitement en fin de carrière est effectivement supérieur à la moyenne OCDE, ce maximum n'est atteint qu'au bout de 34 ans au lieu de 25. De plus le traitement de début de carrière est inférieur à la moyenne de 4 %. Pour le traitement au bout de 15 ans ce retard est de 10 % et même de 14 % si on le rapporte au PIB ! ■ Bernard Boisseau

## VOS COURRIERS

### SCEPTICISME

Je tiens à vous faire part de mon scepticisme au sujet de la réforme des collèges. En effet, nous avons eu une journée banalisée pour en discuter, les débats ont porté sur les itinéraires de découverte. Bien qu'étant ouvert à toutes les innovations, ce type d'activité me paraît se mettre en place au détriment des savoirs fondamentaux puisqu'il empiète sur l'horaire des disciplines. Concrètement les élèves ont actuellement 4 heures d'anglais en Sixième et Cinquième, dont une heure pour le soutien. Cette heure de soutien est appréciée des élèves et nous a permis d'en remotiver beaucoup. Je crains que son remplacement par les itinéraires de découverte ne permette pas aux élèves qui en ont besoin de consolider les bases. Je partage votre point de vue dans la lettre au ministre lorsque vous les qualifiez « d'activités périphériques » qui risquent de nous détourner des fondamentaux.

De plus, les consignes les concernant sont très floues, aux enseignants de déployer des trésors de créativité, mais il n'y a aucune formation à ce type de travail. Il faudrait que les IPR s'impliquent, organisent des stages efficaces. Nous avons passé cette journée à essayer de trouver des pistes. En ce qui concerne les enseignants d'anglais, nous avons pensé à un travail sur le Roi Arthur avec des professeurs de français, mais le bagage linguistique d'un élève arrivant de Sixième est dans la plupart des cas très rudimentaire, comment orienter ses recherches, puisqu'il doit être évalué sur celles-ci, et quelle production à ce niveau ? Et quels acquis sur le plan linguistique ? Merci d'apporter toute votre vigilance à ces itinéraires de découverte, ne seraient-ils pas une manière de masquer l'échec scolaire qui sévit en collège ? On a l'impression que les gens qui lancent ces réformes sont tout à fait éloignés des réalités de la classe, je ne rejette pas cette nouvelle approche d'emblée mais je me sens incompetent, ce désarroi est partagé par un grand nombre de mes collègues.

A. R., collègue Victor-Hugo, Sète

## Le dessin de la semaine



### VOLONTAIRE... D'OFFICE EN SEGPA

[...] Je suis professeur certifié en anglais et je travaille deux heures par semaine avec des élèves de FQ2 (un autre collègue travaille avec les FQ1 et un troisième, seul « vrai » volontaire avec les Troisièmes SEGPA) Je ne suis volontaire que par défaut et ce pour trois raisons :

1. Si ce n'est pas moi, ce sera un autre collègue pas plus volontaire que moi.
2. Mon service cette année n'aurait été que de 17 heures sans les heures SEGPA.
3. Il ne me semble pas normal que cette tâche difficile retombe sur un nouveau venu.

Seulement voilà, le problème va se reposer de façon plus aiguë l'an prochain, [...] nous ne serons plus que trois « anciens » sur une équipe de sept. [...] Le choix en matière de répartition sera limité : nous ne pourrons pas assurer à nous trois et les trois classes de SEGPA et les quatre classes de remédiation qui demandent également des équipes de volontaires (et pour lesquelles nous sommes vraiment volontaires). Il nous faudra donc mettre à contribution les nouveaux venus qui seront soit des sortants IUFM soit des TZR car personne ne choisit de venir enseigner dans notre établissement. Il est évident que ce sera une décision amère car notre équipe a toujours voulu épargner les nouveaux, mais à moins d'un texte officiel à opposer à notre direction pour lui rappeler le principe de volontariat, nous n'aurons pas d'autre possibilité.

C. D., Le Havre

### NORLEVO

#### Contraception d'urgence

Le JO publie le décret (9/1/2002) autorisant les pharmaciens à délivrer, gratuitement et sans prescription médicale, la pilule d'urgence – le Norlevo – auprès des mineures.

Les pharmaciens donneront « une information sur l'accès à une contraception régulière, sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles et sur l'intérêt d'un suivi médical » et fourniront une documentation.

Depuis déjà le 30 novembre 2001, les infirmières scolaires étaient autorisées à donner le Norlevo. Cette contraception d'urgence a pour but de réduire le nombre des grossesses non désirées des jeunes filles.

Marie-Caroline Guérin

### FONCTION PUBLIQUE

#### Le contentieux salarial demeure

Le ministre de la Fonction publique s'était engagé à réajuster les mesures salariales en fonction de l'inflation en 2001. L'INSEE vient d'annoncer une hausse des prix de 1,4 %.

Les négociations salariales de janvier 2001 n'avaient pas abouti. Malgré les deux grèves des fonctionnaires de janvier et mars 2001, le gouvernement en est resté à des mesures unilatérales qui entérinaient un nouveau retard des traitements sur les prix en 2000 et calaient les mesures de 2001 et 2002 sur la seule hypothèse de la hausse des prix de 1,2 % par an (0,5 % au 1<sup>er</sup> mai et 0,7 % au 1<sup>er</sup> novembre 2001 ; 0,5 % au 1<sup>er</sup> mars et 0,7 % au 1<sup>er</sup> décembre 2002).

En septembre dernier, le ministre de la Fonction publique avait promis un éventuel ajustement de la mesure prévue en mars 2002 en fonction de l'inflation constatée en 2001. La hausse des prix annoncée par l'INSEE pour l'ensemble de l'année s'établit à 1,4 %.

L'engagement pris en septembre par Michel Sapin devrait donc conduire à réajuster de 0,5 à 0,7 % la mesure prévue au 1<sup>er</sup> mars mais cela ne règle en rien le contentieux salarial, d'autant plus que toute perspective de discussion sur la grille de rémunérations a disparu en dépit des quelques ouvertures qui avaient été faites au printemps.

François Labroille

Les Éditions Adapt et Vuibert sont heureuses de vous annoncer la naissance d'une nouvelle collection en histoire des sciences.

Cette collection, dirigée par Jean Rosmorduc, et intitulée « Inflexions »

traitera des grands tournants de la connaissance scientifique. Deux ouvrages viennent de sortir :



**La naissance du transformisme : Lamarck, entre Linné et Darwin**  
par GOULVEN LAURENT

L'auteur, historien des sciences, montre ici, textes à l'appui, comment a émergé et s'est élaboré le transformisme. Son récit, écrit dans une langue limpide, avec le souci d'intéresser des lecteurs d'horizons divers, est articulé sur de longs et nombreux extraits de textes souvent méconnus.

• 160 pages, 17 € (111,51 F).



**La biologie du XXe siècle - Les grandes avancées, de Pasteur aux neurosciences.**  
par PAUL MAZLIAK

L'auteur, chercheur et enseignant, fait la synthèse des acquis essentiels de chaque domaine et retrace la grande aventure de la biologie du xx<sup>e</sup> siècle. Conciliant clarté, rigueur et précision, il s'adresse à un large public en même temps qu'à ses collègues biologistes.

• 352 pages, 29 € (190,23 F).

Le sommaire, l'avant-propos et la 4<sup>e</sup> de couverture de chacun de ces livres peuvent être consultés sur le site d'ADAPT

[www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

Ces ouvrages sont à commander avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT, port gratuit à ADAPT Editions, 237, Bd St-Germain, 75 007 Paris. Tél : 01 40 63 28 30

## Réforme de l'État

## Des transformations profondes

**La réforme de l'État est un processus déjà bien engagé. Le comité interministériel pour la réforme de l'État du 15 novembre 2001 soulève deux questions essentielles : l'emploi public et la démocratie.**

Face à une obligation de recrutements massifs pour faire face aux départs en retraite, la nécessité de la gestion prévisionnelle des emplois est affirmée. La question de l'attractivité de la fonction publique est traitée par deux types de réponse : diversification des recrutements et gestion

des carrières. Si la présentation des mesures gouvernementales est marquée par des orientations que nous connaissons bien et que nous récusons (réduction des coûts, idéologie de la déconcentration, retour de la charte de la mobilité), les dossiers ouverts montrent toute l'actualité de nos revendications en matière de prérecrutements, de recrutements, de carrière. Les questions de conditions de travail, de réduction de la charge et du temps de travail, de reconnaissance de la qualification, écartées du discours ministériel, seront plus difficiles à contourner dans les faits. Il y a là en tous cas des opportunités à saisir pour l'intervention syndicale.

Les décisions de généralisation des moyens électroniques (téléprocédures, télédéclarations, télépaiements...) pour améliorer le lien et son efficacité entre usager et administration traitent de la fracture numérique, de la confidentialité et de l'initiative du citoyen. Mais la multiplication de forums et de moyens directs de communication



© CLEMENT MARTIN

entre l'administration, ses usagers et ses agents semble vouloir contourner les représentations associatives et syndicales par lesquelles s'exerce réellement la citoyenneté.

La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 est un élément clé de cette réforme de l'État. En matière de procédure budgétaire, elle donne une latitude beaucoup plus forte aux gestionnaires, y compris locaux, en contrepartie d'un engagement sur les objectifs généraux. La globalisation des crédits couvre aussi le

champ des emplois et des rémunérations (ce ne sont plus les emplois qui sont votés par le Parlement mais la masse salariale, charge à l'exécutif de la gérer). L'élaboration de véritables budgets des services déconcentrés de l'État (rectorats par exemple) exige transparence et débats sans commune mesure avec les pratiques actuelles compte tenu des pouvoirs très élargis de ces services en matière de gestion des fonds publics. ■

Anne Féray



DR

## La démocratie dans les établissements

(Suite de la page 1)

Cette évolution est totalement contraire à la conception que nous avons de la vie démocratique dans un collège ou dans un lycée. La participation du plus grand nombre à la vie de l'établissement, la délibération des représentants de la communauté scolaire à tous les éléments importants de la vie de l'établissement dans le cadre de son autonomie nous paraissent indispensables. Qu'on ne nous dise pas que les moments sont de la technique et qu'il s'agit de faciliter la vie de l'établissement : les contrats concernés peuvent être la

privatisation de la demi-pension, la signature d'un contrat éducatif local, le recrutement de CE-S ou d'emplois-jeunes, un contrat de collaboration avec une entreprise... Bref autant de décisions qui forgent la vie de l'établissement et ses conditions de fonctionnement. Constatant les difficultés d'une vraie vie démocratique dans les collèges et les lycées ne peut avoir comme réponse d'éliminer encore davantage les personnels et les usagers des décisions. A l'inverse nous sommes prêts, comme nous l'avons déjà fait, à rechercher les

conditions d'une véritable amélioration. Nous avons des propositions à faire en ce sens.

Cette tendance à renforcer le pouvoir des chefs d'établissement se retrouve aussi dans le domaine pédagogique. La conception du conseil pédagogique en est la preuve. Comment justifier la présidence d'un tel conseil par le chef d'établissement autrement qu'en voulant restreindre les libertés pédagogiques individuelles et collectives des personnels ? La nature même de notre métier, les espaces importants d'initiatives qu'il comporte obligatoirement imposent de refuser leur soumission à une hiérarchie administrative dont ce n'est

ni la fonction ni la compétence. De même, concevoir aujourd'hui que certains enseignants puissent être les porte-parole des problèmes pédagogiques de l'ensemble des personnels ne peut se faire sans qu'ils aient la légitimité nécessaire que seule l'élection leur permet d'acquiescer et de garantir. Ce projet est donc inacceptable. Il tourne le dos au progrès que fut la création des conseils d'administration avec les compétences qui leur ont été attribuées. C'est en fait plus de hiérarchie, plus d'autoritarisme larvé et donc moins de démocratie. ■

Daniel Robin  
daniel.robin@snes.edu

## Bourdieu, ta mort n'est pas un capital symbolique : tu vas nous manquer !

Enseignants, nous avons été interpellés par ton analyse de la reproduction des inégalités dans l'école. Bien que souvent trahie par une vulgate qui réduit la réussite scolaire à l'origine sociale, ta thèse a été le point de départ d'une réflexion critique sur le système éducatif, ouvrant la voie à une œuvre féconde qui a mobilisé des champs disciplinaires différents et des auteurs français et étrangers.

Tu as cherché à échapper au déterminisme social dans lequel on a voulu t'enfermer en réfléchissant à ce qui pouvait donner aux individus la liberté d'agir et de s'opposer à un système de domination.

Cette réflexion a provoqué un double engagement : d'une part, approfondir la rigueur scientifique de ton analyse, produire des concepts qui concilient le déterminisme et l'engagement individuel (*l'habitus*), d'autre part, redéfinir la figure de l'intellectuel critique, entre celui qui, hier disparaissait dans la fonction militante de la critique, et celui qui, aujourd'hui, doit, selon toi, développer une analyse rigoureuse et exigeante pour être au service des plus humbles. Tu nous a parfois agacés, nous avons eu souvent envie de te discuter, mais tu n'a jamais couru après les commandes de l'État et des institutions, tu nous a superbement rappelé la modernité de l'indépendance.

En publiant *la Misère du Monde* (1993), tu as fait le virage qui a compté dans ta dernière ligne



## Quelques ouvrages de Pierre Bourdieu

- *Les Héritiers*, avec Jean-Claude Passeron, éd. de Minuit, 1964.
- *La Reproduction*, avec Jean-Claude Passeron, éd. de Minuit, 1970.
- *La Distinction*, éd. de Minuit, 1979.
- *Ce que parler veut dire*, Fayard, 1982.
- *Leçon sur la leçon*, éd. de Minuit, 1982.
- *La Noblesse d'État*, éd. de Minuit, 1989.
- *Homo academicus*, éd. de Minuit, 1992.
- *La Misère du monde*, Seuil, 1993.
- *Sur la télévision*, Raisons d'Agir/Seuil, 1996.
- *La Domination masculine*, Seuil, 1998.

droite : donner la parole aux dominés, toi qui avais si souvent analysé celle des dominants. Dans un rapport au Collège de France (1985), puis dans celui que tu as cosigné avec François Gros (1989), tu nous a alertés sur l'importance de la relation aux savoirs dans le processus de l'éducation.

Tu as essayé de retrouver des « Raisons d'agir » dans ton propre champ, l'université, et de lutter contre sa déshérence.

Tu as voulu recréer des collectifs là où on se croyait asservi à la carrière.

Tu as participé à la création du Parlement des écrivains à Strasbourg (1994) et l'année suivante, devant le mouvement social qui sonnait le glas des « années libérales », tu t'élevais contre la destruction d'une civilisation avec les cheminots, gare de Lyon (décembre 1995).

Tu es parti en guerre contre la pensée unique, contre la dépolitisation de la politique par l'économie, contre l'ultra-libéralisme, et tu t'es adressé avec l'insolence des solitaires aux « vrais maîtres du monde » (1999).

Nous t'avons vu dialoguer à Millau sous un parasol suintant de soleil et te passionner dans un débat avec des jeunes dits de banlieue (*La sociologie est un sport de combat*, de Pierre Carles). Nous t'avons entendu dire que tu avançais en âge et qu'il fallait préparer la relève.

Nous ne te savions pas si pressé. ■

Gisèle Jean, Daniel Rallet

HAUT CONSEIL  
D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

## Les lycées

L'avis du Haut Conseil sur l'évaluation des lycées nous amène à poser la question de l'évaluation de ces derniers.

Face à la multiplication de palmarès « sauvages » des lycées, qui constatent, sur un seul indicateur, la réussite ou « l'échec » des lycées, il nous semble important que, dans le cadre du service public, soient développées d'autres formes d'évaluation des lycées, pris dans leur globalité et toute leur complexité. Quels peuvent être les objectifs d'une évaluation ?

Elle peut permettre de comprendre ce qui se passe réellement dans un établissement en prenant en compte tous les aspects matériels et humains, les projets mais aussi son histoire et son environnement, afin d'améliorer la réussite de tous les élèves, d'évaluer l'ensemble des dispositifs nouveaux, les moyens attribués (ou le manque de moyens), le travail des équipes... Non pour sanctionner, mais pour rendre compte des points forts et des faiblesses de l'établissement. Contrairement aux nombreuses évaluations menées par l'administration, notamment sous forme d'audit, sans prendre en compte la parole, l'expérience des enseignants, il nous semble important que les évaluations d'établissement puissent être le moment d'un véritable débat sur les objectifs poursuivis par le système éducatif et les moyens nécessaires pour y parvenir. C'est pourquoi nous demandons que les CA, les collègues soient associés le plus possible à ces évaluations, qu'elles s'effectuent dans la transparence et qu'elles donnent lieu à un débat. De ce point de vue le rapport Dasté sur l'évaluation des lycées nous semble une avancée importante. Par ailleurs, nous constatons que les outils d'évaluation, bien que nombreux, souvent peu ou mal utilisés, permettent rarement d'appréhender finement la complexité des situations locales.

Les travaux du HCEE présidé par Claude Thélot, porteront, en 2002, sur :

- l'évaluation des pratiques éducatives ;
- l'évaluation des enseignants ;
- l'évaluation des acquis des étudiants.

Le SNES suivra bien entendu tous ces dossiers et en rendra compte régulièrement.

Gisèle Jean



## Nouveaux Regards n° 15

## DEUX DOSSIERS

L'éducation tout au long de la vie

Breveter le vivant ?

A commander (9,15 € - 60 F, franco de port) à l'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 90 41 - Fax : 01 48 00 98 93  
Mél : institut.fsu@wanadoo.fr

## SEGPA

### Quelles perspectives pour les personnels ?

La table ronde du 12 décembre avait au moins permis d'obtenir l'engagement ministériel que les SEGPA seraient maintenues en tant que structures spécifiques d'enseignement adapté du second degré. Mais la question des personnels qui y enseignent n'était toujours pas réglée. Depuis le dossier semble avoir évolué. Dans un courrier du 15 janvier adressé au SNUipp, au SE-UNSA et au SGEN-CFDT, Christian Forestier, directeur de cabinet de Jack Lang précise qu'il pourrait « être en mesure d'envisager une baisse des horaires des actuels professeurs d'enseignement général de SEGPA dès la rentrée 2002 ». Le ministère envisage de « secondariser avec une formation spécifique les emplois de SEGPA, sans pour autant exclure qu'ils puissent être tenus, par la voie du détachement, par des personnels du premier degré ». Christian Forestier propose aux syndicats « d'engager dans les meilleurs délais » le chantier de la définition de la qualification, de la formation correspondante, de ce que seraient alors ces emplois spécifiques du second degré et celui de la formation complémentaire à donner aux enseignants actuels non titulaires du CAP-SAIS ». Le SNUipp, le SNES, le SNEP et le SNUEP vont donc se rencontrer très prochainement pour dégager des propositions dans le cadre de la FSU. ■

Monique Para-Ponce

## CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES

### Formation

Les demandes répétées du SNES concernant une amélioration de la formation des CO-Psy recrutés dans le cadre du protocole Sapin ont amené le ministère à avancer des propositions.

Une réunion organisée par la DES et la DPE a eu lieu le lundi 21 janvier. Nos propositions de réduction à une année de formation pour les titulaires d'un DESS ont été repoussées par le ministère.

Le projet d'arrêté prévoit une durée de deux ans avec un aménagement (périodes de stages en CIO de quarante semaines et vingt semaines de formation théorique). Les conditions de passation du DECOP resteraient identiques pour tous les stagiaires. Nous avons présenté des amendements qui ont été pris en compte. ■

Jean-Marc Châtelet

## MI-SE

### Concours internes

Une récente circulaire de l'UNSA distribuée dans certaines académies au moment des élections professionnelles des MI-SE remettait en cause de manière virulente la position du SNES quant à l'accès aux concours internes du ministère de l'Éducation nationale.

Lors du CTPM du 21 novembre 2001 qui abordait les concours de troisième voie, le SNES et la FSU ont en effet voté contre des amendements de l'UNSA ou bien se sont abstenus. Ces amendements, prenant dans leur présentation orale prétexte de la situation des MI-SE, proposaient à l'écrit l'accès aux concours internes à tous les agents non titulaires et non particulièrement aux MI-SE. Ces formulations ont conduit la FSU et le SNES à ne pas soutenir ce vœu.

Par ses mandats de Strasbourg, le SNES est tout à fait favorable à la possibilité de l'accès aux concours internes pour les MI-SE. Le SNES a d'ailleurs demandé oralement lors de ce CTPM que soit étudiée cette question spécifique aux MI-SE, point qui ne faisait pas partie de l'ordre du jour.

D'ores et déjà, une réflexion est menée au sein du SNES quant à la possibilité du concours interne pour les MI-SE et le SNES interpellera le ministère afin de lui faire des propositions résultant de cette réflexion. ■

Frédéric Minot

## SVT

### Entretien SNES-Calvino

L'entretien avec Bernard Calvino, président du groupe d'experts en SVT est disponible sur le site de l'Observatoire du SNES à [www.snes.edu/observ/](http://www.snes.edu/observ/) puis choisir SVT. Il donne un éclairage intéressant sur l'évolution des programmes, de la démarche expérimentale. A lire absolument ! ■



## Réforme du collège

# Le ministre doit nous entendre

Dès l'annonce des nouvelles orientations ministérielles pour le collège, le SNES a exigé que les personnels soient à la fois informés de la réforme proposée (c'était quand même un minimum !) et en mesure de donner leur avis. Aujourd'hui, les journées banalisées ont pratiquement eu lieu partout. Elles ont permis à chacun de prendre connaissance, au moins partiellement, d'une réforme imposée d'en haut, de l'analyser, d'émettre un jugement critique et de faire des contre-propositions.

Le parti pris du SNES a toujours été de donner tous les éléments aux collègues pour qu'ils s'expriment en toute connaissance de cause : publication de l'ensemble des déclarations du ministre au lendemain de sa conférence de presse du 5/4/01, élaboration d'un 8 pages spécial collège en novembre 2001 avec l'analyse du SNES et ses contre-propositions, articles dans *L'US*, nouvelles grilles horaires mises sur le site dès le CSE du 20 décembre, compte rendu de ce même CSE disponible sur le site... La force du SNES s'est mesurée également dans l'engagement de ses militants au niveau de chaque établissement pour éclairer les personnels sur les enjeux, alimenter les débats, contribuer à la rédaction de synthèses, les faire remonter vers les sections académiques et le SNES national.

La conférence de presse que Jack Lang a tenue le jeudi 17 janvier a donc de quoi surprendre ! Il s'est contenté de répéter les annonces qu'il avait faites au printemps dernier sans jamais tenir compte des demandes fortes de la profession, des réactions vives à la mise au plancher systématique des horaires disciplinaires au cycle central et aux conditions dans lesquelles il envisage d'imposer la mise en place des itinéraires de découverte. Il a même présenté officiellement à la presse les nouvelles grilles horaires de Cinquième et Quatrième, que nous contestons avec force, en laissant croire que toutes les organisations représentées au CSE y étaient favorables ! Il faut donc hausser le ton... pour qu'il nous entende ! Voir communiqué de presse ci-dessous.

Le SNES a demandé une audience, de toute urgence, pour obtenir du ministre qu'il renonce à l'amputation des horaires disciplinaires et qu'il n'impose pas d'en haut des itinéraires de découverte dans des conditions qui sont inapplicables en l'état. Nous prévoyons d'ores et déjà de tenir, une conférence

de presse pour rendre publiques les synthèses des journées banalisées, les demandes que nous aurons formulées au ministre, ses réponses et préciser le contenu de l'action nationale des collèges de mars prochain dont le principe est déjà acquis. Mais l'action du SNES n'a des chances d'aboutir au niveau national que si elle est massivement relayée dans les établissements, les départements, les académies ! ■

Monique Parra-Ponce

## Agir à tous les niveaux

Les CA vont commencer à se tenir pour préparer la rentrée prochaine. Ils seront l'occasion de contester le cadre étriqué des DHG, d'exprimer toutes nos demandes, y compris les conditions préalables que nous mettons à la mise en œuvre de travaux interdisciplinaires. Ces derniers en effet nécessitent des effectifs réduits, un temps suffisant, des espaces, des ressources humaines et matérielles, une réelle concertation, l'adhésion volontaire des équipes, une articulation pensée avec les contenus disciplinaires qui ne peuvent être travaillés correctement dans le cadre d'horaires amputés. Disons cela partout où nous allons ! Si la FCPE nationale soutient inconditionnellement le projet ministériel, les parents de nos élèves ont de bonnes raisons d'être sensibles à nos arguments. Quant au SGEN et au SE/UNSA, ils ont approuvé le dispositif des itinéraires de découverte, regrettant même qu'il n'y ait que deux heures prévues à cet effet ! Et si FO a voté contre les grilles horaires du cycle central avec nous, c'est au nom d'une opposition totale à toute idée d'interdisciplinarité. Le SNES entend bien continuer de rassembler la profession autour d'un projet ambitieux pour le collège : l'action nationale de mars sera l'occasion de défendre ce projet. ■

M. P.-P.

## Une réforme qui ampute les horaires communs et qui sous-estime l'importance de l'échec scolaire

Le projet de réforme des collèges, qui devrait s'appliquer en Cinquième à la rentrée prochaine, ébauche un collège où les élèves seront amenés à choisir progressivement de la Cinquième à la Troisième une partie de leurs enseignements, à côté d'un tronc commun.

Cette nouvelle organisation, dont on ne connaît pas encore la structure en Troisième, se construit sur la base d'un affaiblissement des horaires disciplinaires communs dont témoigne la grille horaire du cycle central. Elle ne comporte, par ailleurs, aucune amélioration sensible des conditions d'enseignement : rien n'est prévu pour réduire les effectifs, créer des groupes de travaux pratiques, introduire des dédoublements et des heures d'aide aux élèves. Seule la classe de Sixième amorce quelques pas timides en ce sens.

Dans ce contexte, qui sous-estime gravement l'importance de l'échec scolaire, un système de choix progressif risque d'être plus porteur d'orientations précoces et de nouvelles formes de ségrégation que de remobilisation des élèves.

Les « itinéraires de découvertes », principale innovation de la réforme seront inapplicables dans les conditions prévues. Tout travail interdisciplinaire sur projet, mobilisant l'initiative de l'élève, doit se réaliser avec des effectifs réduits, un temps suffisant, des espaces, des ressources et des moyens de concertation. Les journées banalisées montrent que les

enseignants soutiennent l'idée de travaux sur projets articulés au programme et à dimension interdisciplinaire. Mais elles révèlent aussi l'hostilité à les voir amputer des apprentissages disciplinaires de base et les multiples problèmes que soulèvent le choix des élèves et les conditions de mise en œuvre.

L'ouvrage produit par le CNP a le mérite de rendre les programmes plus accessibles, il n'est qu'une compilation des programmes en vigueur et n'en corrige pas les principaux défauts. Il est cependant une bonne base de débat pour des évolutions ultérieures.

Le SNES redemande au ministre de revenir sur le choix de la réduction des horaires communs en français, mathématiques, histoire-géographie et langue vivante 1.

Il lui demande de dégager les moyens réels de lutte contre l'échec et d'amélioration des conditions d'études. Il lui demande de revoir en profondeur les conditions de mise en œuvre des itinéraires. S'il ne répond pas à ces demandes, il prendra la responsabilité de *statu quo* et du maintien de l'échec qui frappe 10 à 15 % des collégiens aujourd'hui.

Il appelle les professeurs des collèges à poursuivre leur analyse et leur expression dans les journées banalisées et organisera début mars une journée nationale d'action.

Communiqué de presse du SNES, Paris, 17 janvier 2002

## ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES

### Le ministère prépare une nouvelle circulaire de missions

Nous avons été avertis officiellement que le groupe de travail ministériel sur les missions des enseignants documentalistes remettra ses conclusions à la fin de ce mois et qu'un projet de circulaire nous sera transmis pour consultation. Nous avons immédiatement demandé et obtenu une audience à la DESCO pour le 6 février. Abroger la circulaire de 1986 antérieure au CAPES, pourquoi pas ? La remplacer, pour quoi faire ? Ce que nous demandons depuis des années et ce qu'aurait dû induire le CAPES, c'est la nécessité d'instaurer une cohérence et une progression d'apprentissages en information-documentation tout au long de la scolarité. Or, la lecture des derniers documents ministériels, itinéraires de découverte et cahier d'exigences montre que nous n'avons toujours pas été compris : une phrase sur le CDI, rien sur le rôle spécifique des enseignants documentalistes ! Une nouvelle circulaire ne doit donc pas servir d'alibi pour éluder ces exigences pédagogiques et toutes les revendications qui en découlent. Notre action de l'année dernière, la dynamique unitaire que le SNES avait impulsée, 18 700 signatures recueillies sur notre pétition, toutes nos initiatives nationales et académiques posaient avec détermination les questions de l'insuffisance des postes au CAPES, d'une négociation sur les conditions de travail et la RTT, nos insupportables discriminations statutaires, le refus de créer l'agrégation, les moyens pour assurer correctement notre double mission de gestionnaire d'un centre de ressources et de professeur documentaliste. Nous exigeons des négociations sur toutes ces questions. ■

Danielle Courtoux,  
Jean-Pierre Hennuyer, Patrick Lainé  
documentalistes@snes.edu

## TPE DE TERMINALE

### Enquête auprès des enseignants

Les TPE facultatifs en Terminale doivent être évalués dans quelques semaines. Les élèves volontaires ont confirmé leur inscription au baccalauréat. Le ministère n'a publié aucun bilan des inscriptions et les conditions d'évaluation, que nous avons jugées inacceptables et non conformes au règlement du baccalauréat, vont sans doute être partiellement modifiées. Afin de préparer de nouvelles interventions sur ces questions auprès du ministère pour cette année et les années à venir, nous avons besoin d'un bilan le plus précis possible et de vos avis. Merci d'y contribuer en répondant et en faisant répondre au plus vite au questionnaire publié dans la lettre électronique n° 2 adressée à tous les syndiqués « on line ». Vous pouvez retrouver ce questionnaire sur le site du SNES :

<http://www.snes.edu/private/lettre3/enquetetpe.htm> ■  
Roland Hubert

40 % des élèves de Terminale en moyenne se sont inscrits à l'épreuve de TPE ; ils sont moins nombreux en série S qu'en série ES ou L.

## CALENDRIER DU BAC

### Incohérent

Le calendrier du bac 2002, paru au BO n° 3 du 17 janvier 2002, pose de nombreux problèmes. En regroupant le vendredi 14 juin les 3 épreuves écrites anticipées de Première L sur la même journée et en demandant aux candidats de Terminale L-arts plastiques d'enchaîner 5 heures de TP et 3 heures de LV2 le mercredi 19 juin, le ministère impose aux candidats des conditions d'examen inadmissibles. Une fois de plus, les raisons matérielles l'ont emporté, en contradiction totale avec le discours officiel sur la place de l'élève dans le système éducatif. Le problème est encore plus aigu pour les élèves handicapés bénéficiant d'un tiers-temps : comment peut-on prévoir qu'ils devront composer de 8 heures à 13 h 20 (français) puis de 14 heures à 16 heures (mathématiques-informatique) et enfin de 16 h 30 à 18 h 30 (enseignement scientifique), soit plus de 9 heures d'épreuves dans la journée ? Dès réception du projet, le SNES avait fait des propositions pour éviter ces situations en procédant à des échanges de dates d'épreuves. De plus, le calendrier fixe la fin des sessions au jeudi 11 juillet, mobilisant les personnels et les candidats jusqu'à cette date tardive et empiétant largement sur les congés d'été : là encore le SNES a proposé des solutions permettant de finir plus tôt les opérations d'examen, sans perturber davantage la fin du 3<sup>e</sup> trimestre. Le ministère doit revenir sur ce calendrier en prenant mieux en compte les conditions d'examen pour les candidats et les attentes des personnels sur le respect de leur congé d'été. ■ R. H.

## Baccalauréat 2003

# Inquiétudes sur l'évaluation

Le ministère nous a communiqué des projets de modification des épreuves de lettres en L, de sciences physiques et chimiques en S, de sciences de l'ingénieur en S-SI pour la session 2003. Elles se situent toutes, dans la logique d'évaluation de compétences et de savoir-faire au détriment de la vérification de l'acquisition de savoirs disciplinaires et culturels clairement repérés. Le ministère introduit en outre des formes de contrôle local que nous rejetons. Les choix opérés en matière d'évaluation des contenus correspondent encore une fois à des transformations profondes sans aucun débat avec la profession. En matière d'examen, il ignore délibérément les positions maintes fois réaffirmées par la majorité de refus de contrôle en cours de formation et de contrôle au niveau local. Le bac 2003, ultime élément de la réforme de la voie générale des lycées, ne doit pas être le point d'orgue de la déréglementation.

### Capacités expérimentales en physique-chimie en série S

Pour tous, l'épreuve de physique-chimie comporterait deux parties : une partie pratique (1 h, 4 points) et une partie théorique écrite (trois exercices, 16 points).



© CLEMENT MARTIN

La partie pratique aurait lieu dans l'établissement du candidat, au cours du troisième trimestre avec des sujets choisis par l'établissement dans une banque nationale de sujets. Deux professeurs seraient présents dans la salle, un professeur évaluant au maximum 4 élèves. Outre la lourdeur de l'épreuve pratique, on ne peut accepter que les enseignants soient chargés de choisir les sujets sur lesquels seront interrogés leurs propres élèves et rien n'est dit sur le choix des examinateurs (extérieurs ou non ?). Le SNES, qui n'est pas opposé à une évaluation des capacités expérimentales, avait demandé qu'elle soit réservée, au moins dans un premier temps, aux spécialistes.

### Littérature en Terminale L

La proposition est faite d'introduire un

sujet aux choix. Il s'agirait d'un sujet d'invention qui viendrait en concurrence avec celui questionnant les œuvres et objets d'étude. Là encore le choix risque de conduire à un abandon d'une évaluation des acquis disciplinaires. Un sujet d'invention pourrait se concevoir en complément de l'épreuve actuelle et non en opposition. Un réflexion sur la durée et la nature de l'épreuve sanctionnant un enseignement de 4 heures

hebdomadaires nous paraîtrait plus souhaitable que ce choix de sujets proposé.

### Sciences de l'ingénieur

Le projet prévoit une épreuve en trois parties : une partie écrite (4 heures, coefficient 4), des travaux pratiques (2 heures, coefficient 3), une présentation de projet pluritechnique (30 mn, coefficient 2). Nous contestons la répartition des coefficients au détriment de l'épreuve théorique, la division par deux de l'horaire de l'épreuve de TP pour installer une évaluation du projet pluritechnique qui n'a pas été expérimenté, et la correction de l'ensemble des épreuves par un seul examinateur. Nous reviendrons plus en détail sur l'ensemble de ces propositions. ■

Roland Hubert

## Histoire-géographie Mauvaise querelle

Dans son éditorial du n° 376 de la revue *Historien-Géographe*, le président de l'APHG se livre à une attaque en règle du SNES soupçonné de silence suspect sur la diminution des horaires d'histoire-géographie de la série S. On aurait préféré que l'association réserve ses coups à tous ceux qui ont pris cette décision et aux organisations de parents et d'enseignants qui l'ont soutenue. Est-il besoin de rappeler que seul le SNES, parmi les organisations fortement représentatives, a combattu les réductions horaires de la réforme des lycées ? Que, grâce à lui, certains horaires ont pu être revus à la hausse en Seconde ? Que le SNES a toujours fait de la défense des horaires disciplinaires un passage obligé de la défense d'une culture générale de bonne qualité ? Les interventions les plus récentes du SNES, dont rend compte cette US, pour éviter les horaires-planchers au cycle central du collège, y compris en histoire-géographie, en sont encore une nouvelle preuve. Que l'APHG s'en prenne aux organisations qui ont voté contre nos amendements et pour le projet ministériel, mais pas au SNES !

La mauvaise humeur de son président semble en partie liée à quelques remarques critiques sur l'association qui figurent dans un ouvrage publié par notre collègue Dominique Comelli. La confusion est regrettable. S'il est vrai que Dominique Comelli contribue à animer la réflexion du SNES sur l'histoire et la géographie avec d'autres collègues, elle n'appartient pas au secrétariat national et ne détient aucun mandat électif. Les opinions qu'elle émet dans son livre (aux éditions Atalante à Nantes) n'appartiennent qu'à elle et n'engagent en rien le SNES, qui n'a pas pour habitude d'attaquer les associations de spécialistes. Nous préférierions débattre avec l'APHG des problèmes de fond au moment où les programmes sont en chantier. S'il est bien de consacrer cinq pages d'éditorial à la défense de la culture en série S, on aimerait que les associations soient aussi prodigues d'arguments pour les élèves des séries technologiques et professionnelles, car la série S, même si elle a pris des coups déplorables, n'est quand même pas celle où la culture générale est la plus déséquilibrée. Le plaidoyer pour que ne soient oubliés aucune période jusqu'à nos jours, ni aucun espace, ne suffit pas à établir les principes d'une véritable rénovation des programmes. Sur ce point, il y a sans doute des zones de débat avec l'APHG. Les professeurs aimeraient couvrir des champs moins larges et travailler des objets plus précis pour faire réfléchir davantage leurs élèves. De même, le SNES est porteur de l'idée d'une diversification des contenus en fonction des séries du baccalauréat en même temps que d'une revendication de culture commune. Si cette idée est admise dans les disciplines scientifiques elle l'est moins en

lettres et sciences humaines. Pourquoi, par exemple, l'histoire et la géographie sont-elles des disciplines qui ne font jamais l'objet d'une spécialité au lycée ?

Une fois que le cadre horaire est arrêté, et même si l'on doit poursuivre le combat pour le modifier, est-il raisonnable de jouer la politique de l'autruche et de réfuter l'idée d'un programme raisonnablement faisable dans le temps imparti ? Le cas de la série S n'est pas récent puisque l'horaire y est inférieur aux autres séries générales depuis plus de dix ans. A fortiori, en série STT ou STI, on est bien obligé de rendre l'enseignement possible au quotidien sauf à mettre en grande difficulté nos collègues.

Souhaitons que l'APHG veuille bien débattre de ces questions et sache reconnaître où sont ses amis, où sont ses ennemis. ■ Denis Paget

## Philosophie : la révolution galiléenne

C'est un des thèmes de réflexion proposé dans les programmes de philosophie de Terminale.

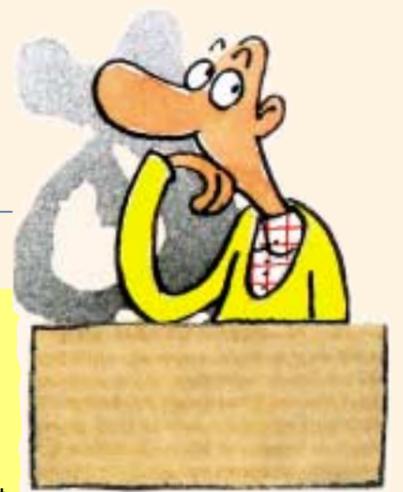
Ce sujet d'histoire des sciences est abordé avec sérieux et clarté dans le livre d'Arkan Simaan et de Joëlle Fontaine, *L'image du Monde, des Babyloniens à Newton*, publié par ADAPT Editions en 1998, réédité en 1999 et toujours disponible sur commande. La personnalité de Galilée, les expériences scientifiques, la recherche technique de lunettes, la découverte des « planètes Médicéennes » si fatale au géocentrisme, la filiation avec d'autres savants comme Copernic, Tycho Brahe, Kepler pour ne citer qu'eux, le procès intenté par l'église, tout ce qui constitue l'essentiel de la découverte galiléenne est raconté avec un commentaire synthétique et chaleureux qui s'appuie sur des sources solides. Ce livre propose des encarts historiques et scientifiques très utiles, un état de la question avant Kepler et à la mort de Galilée, ainsi qu'une bibliographie commentée.

Cet ouvrage, recommandé aux étudiants de philosophie dans certaines universités, et lisible même par des lycéens, est une bonne introduction à la question du programme et peut être très utile à ceux qui veulent revivifier leurs connaissances dans ce domaine d'histoire de la pensée.

A commander avec un chèque de 14,48 € (95 F) (port gratuit) à ADAPT Editions, 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 28 30.



# Affectations



## Postes à l'étranger dans un service ou un établissement relevant du ministère des Affaires étrangères

### Assistance technique

La liste de ces postes figure sur le site Internet du MEN ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)) et est accessible depuis celui du secteur Hors de France du SNES ([www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)). Ces postes ne seront pas publiés au BO. Le dépôt des candidatures doit se faire du 28 janvier au 17 février 2002. Le BO n° 4 du 24 janvier donnera les conditions de recrutement. Une liste complémentaire devrait être publiée courant février.

### Réseau de coopération et d'action culturelle

La liste des postes, vacants ou susceptibles d'être vacants en 2002, a fait l'objet d'une publication au BO spécial n° 11 du 27 septembre 2001 (voir L'US MAG n° 552 - septembre 2001 p. 28 et site Internet du secteur Hors de France - rubrique « Recrutement »). La date limite des candidatures était le 23 octobre 2001.

Une liste complémentaire de postes, vacants ou susceptibles d'être vacants en 2002, est en ligne sur le site Internet du ministère et accessible également sur celui du secteur Hors de France. Le dépôt des candidatures pourra se faire dès le 10 janvier par voie électronique. Un formulaire spécifique permettra de saisir directement la candidature. La date limite de dépôt des candidatures est le 25 janvier 2002. Les candidatures devront porter exclusivement sur les postes figurant sur cette nouvelle liste. Les conditions de l'appel à candidatures sont celles décrites dans le BO spécial n° 11 du 27 septembre 2001.

Nous invitons les collègues qui postulent à transmettre un double de leur dossier au secteur Hors de France afin d'assurer le suivi des candidatures. ■

## Mutations vers les DOM, attention !

Les décrets d'application de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer sont sortis (1) : l'indemnité d'éloignement est dorénavant supprimée. Seule une affectation en Guyane (2) ouvre droit désormais à une « indemnité particulière de sujétion et d'installation », d'un montant à peu près équivalent (3) à l'indemnité d'éloignement qui était jusqu'alors versée aux nouveaux arrivants.

Attention cependant, il est à craindre que les collègues, en première affectation à l'issue de leur année de stage, soient exclus du bénéfice de ce nouveau dispositif (4).

(1) Décrets 2001-1224, 2001-1225, 2001-1226, du 20 décembre 2001, JO du 22 décembre 2001, consultables en ligne sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

(2) Ainsi que dans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy (académie de Guadeloupe).

(3) Les majorations familiales passent respectivement à 10 % (conjoint et - nouveauté - partenaire Pacs et concubin) et à 5 % (enfant à charge).

(4) L'article 4 du décret 2001-1226, stipule qu'une affectation ouvrant droit à l'indemnité particulière de sujétion et d'installation « ne peut être sollicitée qu'à l'issue d'une affectation minimale de deux ans hors de la Guyane ou des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ».

## DOM

### Affectations et mutations d'un DOM vers la métropole

L'indemnité d'éloignement, dorénavant supprimée, est remplacée par une « prime spécifique d'installation » (décret 2001-1225 du 20 décembre 2001, JO du 22 décembre 2001).

Cette prime, équivalente à 12 mois de traitement indiciaire brut, sera versée aux fonctionnaires dont la résidence familiale se situe dans un DOM et qui sont affectés en métropole à la suite de leur entrée dans l'administration ainsi qu'aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires, actuellement affectés dans un DOM, à l'occasion de leur première affectation en métropole. Attention, cette prime n'est pas cumulable avec l'indemnité particulière de sujétion et d'installation (décret 2001-1226 du 20 décembre 2001, JO du 22 décembre 2001) qui

se substitue à l'indemnité d'éloignement pour les fonctionnaires affectés en Guyane et dans les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Elle n'est pas cumulable non plus avec la prime spéciale d'installation, versée aux néo-certifiés affectés, au moment de leur titularisation, dans certaines communes de la région Iloiloise et de la région parisienne.



# Formation syndicale

## Enseigner l'histoire-géographie du collège au lycée : continuité, différenciation...

Stage national : histoire-géographie, 18-19 mars 2002 à Paris

Alors qu'aucune réflexion sur l'ensemble des niveaux n'a été menée, les programmes de lycée sont en cours de rénovation, de nouveaux programmes viennent d'être adaptés pour l'école primaire, un « cahier d'exigences » vient de paraître pour le collège. Quelle cohérence dans cette démarche ?

Pourtant, aujourd'hui, quasiment tous les jeunes finissent leur collège, beaucoup poursuivent dans les différentes filières des lycées. Pourtant, du collège au lycée, le sentiment est fort chez les élèves et chez les professeurs, de répétitions démotivantes, de niveaux d'exigences, de savoirs et de compétences non clairement définis en fonction des niveaux d'étude.

Entre nécessité d'approfondir des savoirs complexes qui ne

peuvent être acquis que sur le long terme et exigence de ne pas refaire à l'identique, d'enrichir, de travailler de nouvelles approches tenant compte de l'âge et des questionnements des jeunes, les possibles sont nombreux, mais la question est complexe.

Quelle continuité, quelle différenciation de contenus, pratiques, démarches, compétences... du collège au lycée ?

### Attention :

• Demande d'autorisation d'absence pour stage syndical à déposer auprès de votre chef d'établissement un mois au plus tard avant le début du stage.

Pour la zone B, dernière limite : le jour de la rentrée des vacances ■

## Pratiques pédagogiques et espaces d'enseignement

Les 20 et 21 mars 2002, stage national à Paris (Centre Kellermann).

Il donnera lieu à plusieurs ateliers :

- Quelles liaisons entre les espaces d'enseignement et les pratiques pédagogiques ?
- Quelles exigences en matière de locaux d'enseignement ? Comment établir des formulations rigoureuses ?
- Qui décide ? Quelle peut être la place des personnels dans les constructions, les restructurations ?
- Comment relier les exigences disciplinaires et la vie globale de l'établissement ?

Sont prévues les participations de spécialistes de ces questions. Les militants des S3 et S2 en charge de ces dossiers mais aussi les militants d'établissement ayant eu (ou étant) en charge de ces dossiers sont invités à s'inscrire rapidement (sans oublier la demande d'autorisation d'absence).

## Calendrier des stages nationaux

| N°     | Date(s)                      | FORMATIONS  |
|--------|------------------------------|---|
| 27     | mar. 12 mars<br>mer. 13 mars | Observatoires. <b>NTIC et pratiques professionnelles</b> : faire le point sur la recherche en éducation sur la question. Favorisent-ils les apprentissages des élèves ? Quelles transformations de notre métier ? Quelle formation pour les enseignants ?           |
| 28     | lun. 18 mars<br>mar. 19 mars | Journées de réflexion disciplinaire. <b>Histoire-géographie</b> : enseigner l'histoire-géographie de la Sixième à la Terminale.   |
| 28 bis | mar. 19 mars<br>mer. 20 mars | Secteur Rémunérations, statuts, carrières. <b>Transition activité/ retraite</b> .   |
| 29     | mer. 20-mars<br>jeu. 21-mars | Observatoires. <b>Maîtrise de la langue</b> : programmes et maîtrise de la langue/ inégalités et maîtrise de la langue.   |
| 30     | mer. 20 mars<br>jeu. 21 mars | Observatoires. <b>Pédagogie et équipements</b> : nos pratiques pédagogiques et éducatives dépendent aussi bien des contenus que de l'environnement et de l'espace où nous les mettons en œuvre.   |
| 31     | mer. 20 mars<br>jeu. 21 mars | Secteur politique scolaire. <b>Les politiques éducatives locales</b> : les bassins, les liens entre établissements, avec les collectivités territoriales.   |
| 26     | mer. 27 mars<br>jeu. 28 mars | Journées de réflexion collège. <b>Le collège et les contenus</b> : cohérence des contenus ; à partir des différentes disciplines enseignées au collèges, faire émerger les exigences transversales sur la base des programmes actuels et les évolutions souhaitées. |
| 33     | mer. 27 mars<br>jeu. 28 mars | Journées de réflexion lycée. <b>Le lycée général</b> : les séries, leur identification, leur évolution...   |
| 34     | mer. 15 mai<br>jeu. 16 mai   | Observatoires. <b>Le métier d'enseignant documentaliste</b> : conceptions en débat...   |
| 32     | mer. 22 mai<br>jeu. 23 mai   | Secteur emplois-jeunes. <b>Aides-éducateurs second degré</b> : pour élus conseil académique et un responsable par S3.   |

## Métier, déroulement de carrière et retraites

Le SNES organise les 19 et 20 mars un stage destiné à informer et à approfondir la réflexion sur les fins de carrière et les retraites.

Après une présentation des règles financières et des perspectives financières (mardi matin), l'après-midi explorera des travaux consacrés à l'étude du vieillissement au travail, avec la présence de Serge Volkoff, sociologue et directeur du CREATS. Le lendemain matin sera consacré aux propositions en matière d'aménagement des fins de carrière, en s'appuyant sur les informations tirées de l'enquête du SNES et sur la contribution de Serge Vallemont, haut fonctionnaire, auteur d'un rapport pour le COR. L'après-midi nous permettra de faire la synthèse de ces deux journées, en essayant de formuler des propositions et d'améliorer notre argumentation.

Ce stage est ouvert à tous, particulièrement aux plus jeunes. Attention : compte tenu des délais réglementaires, les demandes de congé pour formation syndicale doivent être déposées avant les vacances d'hiver. ■

### Pour s'inscrire à un stage :

SNES Formation syndicale  
7, rue de Villersexel - 75007 Paris  
Tél. : 01 40 63 27 10 - Fax : 01 40 63 27 40  
Mél : [formation.syndicale@snes.edu](mailto:formation.syndicale@snes.edu)

### Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES.
- 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
- 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
- Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

### LOCATIONS

(74) St-Gervais Mt-Blanc, loue été/hiver appt 5 pers. (sauf février). Tél. 02 35 59 12 22.

Autrans (Vercors), loc. hiver-été, gde maison de pays, 8/10 pers. Tél. 04 76 75 04 68. [enjoubec@ac-grenoble.fr](mailto:enjoubec@ac-grenoble.fr)

Loc. à Montpel. stud. meubl. du 2/2 au 3/3. Tél. 04 67 97 72 38.

(05) Névache, vallée classée, duplex (5 pers.). 382 € hiver, 305 € été. Tél. 03 23 67 52 84.

Nice, port, 3 p., gar., vac. févr., 1 000 €/qz. Tél. 04 97 08 11 86, soir.

Loue Paris 9<sup>e</sup>, F3, ttes vac. scol., 382 €/sem. Tél. 01 44 53 08 72.

Guadel., coll. loue apparts ds sa villa, 300 m plage Deshaies. Tél. 05 90 28 52 77. Site Net : <http://perso.wanadoo.fr/lesafrafr/>

Loue 5 p., Paris 9<sup>e</sup>, 310 €/s., 09-16/02 et du 06/07 au 3/08. Tél. 01 48 78 58 60.

Drôme (Ht-Diois), loue gîtes 5-9 p., tout cft, calme, rando, VTT, prox. cheval, canyoning, parapente, piscine. Tél. 04 75 21 44 69 ou 04 75 21 44 59.

Nice, Prom. des Anglais, 2 p., 5<sup>e</sup> ét., mars/juin, 610 €/mois. Été, 270 €/sem. Tél. 04 94 81 50 83.

Coll. cherche maison 4 p. Corse sud prox. mer, mi-juillet, mi-août. Tél. 03 80 58 11 40. [ch\\_richer@yahoo.fr](mailto:ch_richer@yahoo.fr)

Alpe-H., stat. villag., 50 m<sup>2</sup>, 6 p., sauf du 9 au 23/2. Sem. de 373 à 646 €. Tél. 04 74 70 02 06.

(06) Villa F3 prox. Nice, 5 mn mer, calme, jard., pisc., gar., ds résid., vac. zone B. Tél. 04 92 02 87 95.

Cadix, grande villa ds parc naturel, vue except. sur mer, pins, phare Trafalgar, calme absolu, 600 à 1 800 €/qz. Tél. 02 40 60 44 85.

(66) Banyuls, 1. ttes sais. gd F2 tt conf., 4 pers., vue mer. 230 à 380 €/sem. Tél. 05 61 39 91 13.

Cham. (Les Houches), F3, 4/6 pers., pd pist. Fév., 533,57 € ; Pâq., 184 €. Tél. 04 50 54 58 79.

Coll. ch. à louer pr fils travaillant à Paris F3, arr. 18<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup>, caution parentale. Tél. 03 85 31 72 90 ou 06 09 74 78 91.

St-Malo, prox. thal., vill. caract., appt tt cft, 2 ch. 54 € à 69 €/j. selon pér. Tél. 02 47 61 68 01.

(29) L. mais. 1 km de l'Ile-Tudy. Juil. 520 €/s., tt cft. Août, 580 €/s. Tél. 02 32 39 35 69.

Ile de Ré, loue mais. de charme, tt conf., 8-10 couch., loc. sem. [magil@wanadoo.fr](mailto:magil@wanadoo.fr). Tél. 05 90 97 20 39.

Savoie, mais. vill., stat. ski, 1000-1900 m, 6 pers. 488 €/s., hiv.-été, 275 €. Tél. 06 18 73 73 34.

A louer, vac. Pâq., Cannes-Marina-Mandel, stud. 4 pers. ent. équ. y compr. linge, kitchen, 230 €/sem. Tél/fax 04 76 38 09 65.

Maison à Montmartre pendant vac. Tél. 06 83 09 84 51.

Loc. Nice, 2 p., cft. Tél. 06 11 19 14 84.

(04) Sisteron, loue tte sais. ds mais. tt confort avec jard. : appt 4-6 pers., terrasse. Appt 4 pers., rdc. Tél. 01 42 83 08 83 ou [jarichau@club-internet.fr](mailto:jarichau@club-internet.fr)

Arc 1800, stud. sud, 5 pers. Tél. 01 39 51 54 75.

Maroc, Eljadida, appt 5 mn mer, 6/8 p., 200 €/s. Tél. 02 41 27 04 82.

Marrak. centre (Maroc), coll. l. appt 3 à 4 p., 305 €/sem ou 274 €/sem hors vac. scol. Tél. ap. 19 h 01 48 09 05 57.

S.-Tosc., mais. de village (5 p.), 300 €/s. Tél. 04 76 25 55 56.

Vosges, loue chal. 6 p., cft, vue, prox. ski. Tél. 06 62 72 21 30.

Serre-Chev. 1500, l. appt 6 pers., cft, chem., TV, exp. sud. Tél. 04 76 92 28 33.

### L'AMITIE FRANCO-IRLANDAISE

Notre Association, **FRANCO-IRISH EXCHANGE PROGRAMME**, œuvre pour l'amitié franco-irlandaise. Dans cet esprit, nous avons mis en place un programme d'échanges **One-to-One** entre jeunes Français et jeunes Irlandais (13/18 ans). Pourquoi des échanges ? Parce que nous pensons que c'est tout simplement la meilleure formule linguistique (à un prix abordable).

Notre programme d'échanges connaît un réel succès en France, mais malheureusement pas assez dans les collèges et lycées publics. Nous, Irlandais, aimerions que chaque jeune Français ait l'opportunité de participer à un échange.

Si vous êtes professeur d'anglais, de surcroît, "irlandophile", et que vous souhaitez que vos élèves puissent profiter de ce programme, n'hésitez pas à contacter Michael MAC BRIDE, fondateur de l'Association.

**FRANCO-IRISH EXCHANGE PROGRAMME**  
18, rue Milton - 75009 PARIS  
Tél : 01 49 95 93 00  
e-mail : [mike.mac.bride@wanadoo.fr](mailto:mike.mac.bride@wanadoo.fr)



Nous sommes présents à EXPOLANGUES (stand I 40 - Office du Tourisme de l'île d'Irlande)

(47) Val. du Lot, l. chal. dans base de lois., pisc. Tél. 05 53 40 28 97. [www.lotvacances.com](http://www.lotvacances.com)

Vill.-de-Lans, loue 2 p. 4 p., pl. sud, calme. Tél. 04 76 51 04 75.

(06) Golfe Juan, coll. loue ttes vacances, gd stud. tt conf., park., terr. Tél. 04 93 63 57 90.

(73) Ski, station village, T2 tt confort, 55 m<sup>2</sup>, 4/5 p. Tél. 04 79 64 20 47.

Andalousie (Espagne), appt 4/6 pers. tt équip. dans petit village bord de mer, pisc. privée, clim. indiv., loc. mars à octobre. Prix selon période. Tél. 01 30 82 24 19.

(74) Chamonix, F2 4/6 pers. tt conf., fév. et printemps. Tél. 03 84 52 33 93/06 17 24 12 44.

(66) Entre mer et montagne, maison indépendante max. 6 pers., à louer toutes périodes, calme, nature, tranquillité. Tél. 04 68 84 02 12.

(66) P.-Orient., loue gîte 2/4 pers., pleine nature, toutes saisons, vue exceptionnelle. Tél. 04 68 84 03 41 après 20 h. Mél. : [manonf2@wanadoo.fr](mailto:manonf2@wanadoo.fr)

(83) Sanary, villa. 225 €/sem. Tél. 04 94 63 44 66.

(29) Plozevet. Loc maison tradit., 2/3 pers., 1 km de l'océan. Tél. 04 93 04 11 00 17.

Vosges, l. chal. 4 p., chem., vue, gd terr. Tél. 03 88 61 07 92.

Cherche loc. Ré, 6 pers., 23-02 au 2-03. Tél. 01 48 21 20 09.

L. Propriano, Corse, 2/3 pces, 4/5 pers., plage 10 mn à pied, ttes sais. Tél. 01 47 90 63 62.

Ski, Val-Thorens, st. 4 p. Tél. 04 76 87 86 25.

Sud Ardèche, mais. tt conf. ds villag. Fév., 3/4 pers., 200 €/s. + chauff. Tél. soir 05 55 62 95 84.

(38) Dup. 6 p., pd pist., tt conf., sol., vue. 400 €/s. tt comp. Tél. 04 76 05 62 24.

Maison 6 pers., 300 m mer, ds port près Concarneau, ttes périodes. Tél. 02 33 34 19 40.

Périgord, ferme rénovée tt cft, 2 et 6 pers., Pâques à octobre. Tél./fax 05 53 28 43 93.

Vac. Pâques/été, Côte d'Azur, Hyères-Les Palmiers, presqu'île Giens face Porquer., loc. appt, stud. 2/6 pers., direct s/plage sable fin, sans route à trav. Prix mod., doc photo. Tél. 04 94 58 01 09, fax 04 94 58 09 37.

Loue mais. + jard. 3/4 pers., mer 10 mn. Entre La Seyne, Six-Fours. Toutes saisons. Tél. 04 70 59 83 46.

Guadel., 150,92 €/sem., stud. tt conf., clim., TV, cuis., jard., com., plge à 400 m. Tél. 06 90 36 08 57.

Loue maisons en Toscane et organise séjours groupes. Tél-Fax 05 49 05 85 62.

### LOISIRS

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/jr, av. pén. conf. comme hôtel. 501-561 €/sem., pens. compl. indiv. ou cab. dble. Tél. 05 59 68 93 43.

### DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 1 070 €. Livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

### SNES-Echanges vous propose

#### Echanges de séjours

**Liban**  
• Professeur de français, 28 ans, célibataire, parlant l'arabe, l'anglais et l'espagnol, ayant 3 classes de 6<sup>e</sup>, poursuivant son DEA de lettres françaises, enseignante depuis dix ans, accueillerait volontiers un(e) collègue à Beyrouth, dans un très beau secteur près à la fois de la mer et de la montagne.  
• Enseignante de français en 6<sup>e</sup> à Nabatieh dans le sud du Liban, 28 ans, accueillerait volontiers deux collègues chez elle contre une visite réciproque.

#### Echanges scolaires

**Liban**  
• Ecole libanaise accueillerait volontiers gratuitement un groupe d'élèves et leurs professeurs (15 à 20 personnes) en juillet ou en août 2002. **Italie**  
• Notre collègue de Sassari, au Nord de la Sardaigne, est présidente de l'Alliance française régionale. Elle y dirige et anime un groupe théâtral d'élèves adolescents qui jouent des pièces françaises contemporaines en français. Elle aimerait participer à des festivals ou faire des échanges avec des ateliers de théâtre de jeunes de toute région.

#### Echanges de logements

**Québec**  
• Professeur de sciences en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dans l'Outaouais québécois depuis 26 ans, aimerait échanger son logement avec un collègue de toute région. Il s'intéresse à toutes les nouveautés scientifiques qui permettent un meilleur échange entre les hommes.

• Très heureux d'avoir déjà échangé deux fois grâce à notre service, ce couple de collègues de Rigaud dans la banlieue ouest de Montréal, au bord du lac des Deux Montagnes, à 1 h 30 d'Ottawa, échangerait leur maison de 11 pièces climatisée, non-fumeurs et sans animaux, contre une maison de 3 chambres au minimum à la campagne au bord de la Méditerranée de préférence.  
• Couple de collègues, enseignants à Longueuil, échangerait sa maison (pouvant accueillir 2 adultes et 3 enfants, non-fumeurs) et leur voiture pour circuler au Canada, contre l'équivalent en vallée du Rhône, dans les Alpes, en Bretagne, en Franche-Comté ou dans le Massif Central.  
• Habitant dans l'Est du Québec, notre collègue, dont le mari enseignant est à la retraite depuis deux ans, aime écrire et rêve de voyager, de connaître d'autres lieux, d'autres gens, en particulier en France, qui est un pays qu'elle ne connaît pas mais qui pourtant l'attire le plus.

#### Correspondance

**Québec**  
• Enseignant au Québec aimerait correspondre et/ou faire un échange entre enseignants francophones.  
*Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu). Roger Charles Le Breton*

## Université d'été à La Havane

juillet-août 2002

La Didacthèque de Bayonne, avec le soutien du ministère de l'Education de Cuba, organise une université d'été destinée :

- Aux professeurs d'espagnol : cours de littérature cubaine, cinéma latino-américain, culture caraïbe.
- Aux non-hispanistes : cours intensifs d'initiation ou de perfectionnement à la langue espagnole.



#### Deux sessions

**13 juillet au 26 juillet - 27 juillet au 9 août 2002**  
**Prix (tout compris, payable en trois fois) : 1 815 €.**

Adhésion à la Didacthèque de Bayonne, vol aller-retour Paris-La Havane, taxes d'aéroport, frais de visa et d'assurance, hébergement en pension complète, cours et activités complémentaires, deux spectacles, une excursion et une fête finale. Possibilité de prolonger le séjour pour découverte individuelle de Cuba. Nombre de places limité.

**NOUVEAU Séjours linguistiques pour non spécialistes en février, mars, avril, mai.**

Pour informations [Didacthèque de BAYONNE](http://www.didacthèque.debayonne.com)  
c/o IUT 3, avenue Jean-Darrigrand, 64115 Bayonne Cedex  
Tél. : 05 59 52 89 90 - Fax 05 59 52 89 89  
E-mail : [didact@iutbayonne.univ-pau.fr](mailto:didact@iutbayonne.univ-pau.fr)  
Site internet : [www.iutbayonne.univ-pau.fr/Ri/Didac](http://www.iutbayonne.univ-pau.fr/Ri/Didac)

## Jeunesse au Plein Air : solidarité pour l'aide au départ en vacances

Une dizaine de visages d'enfants qui vous regardent. Parmi ceux-ci, trois sont biffés d'une croix : ils ne partiront pas en vacances cet été. C'est le visuel qu'a choisi cette



année la Jeunesse au Plein Air, pour sensibiliser l'opinion publique à cette injustice et nous appeler à faire un geste généreux pour changer cet état de fait. Les enseignants et leurs élèves des établissements scolaires publics seront à pied d'œuvre, à partir du 16 janvier 2002, pour proposer aux donateurs des autocollants à 2 €. Les enfants et les jeunes pourront acheter eux-mêmes du matériel scolaire à 3 €, dont les conditions de fabrication sont respectueuses de l'environnement. Les fonds collectés seront redistribués sous forme de bourses complémentaires aux aides sociales existantes pour les départs en vacances. Les sommes recueillies au sein de chaque département serviront à offrir des séjours en centres de vacances ou en centres de loisirs aux enfants du département.

En participant à la collecte, aidons des jeunes à découvrir d'autres horizons, à vivre des expériences nouvelles.



## Formation scientifique des élèves des voies scientifiques

#### BON DE COMMANDE

Je désire recevoir les actes du colloque « Formation scientifique des élèves des voies scientifiques »

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

A envoyer avec un chèque de 13 € libellé à l'ordre du SNES (port gratuit) à :  
SNES, Documentation, 1 rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07  
tél. : 01 40 63 29 40 - fax : 01 40 63 29 09